

Séance du conseil du 11 mai 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 11 mai 2021, à 8 h 30, par visioconférence via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	---
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Alain Dubois
Plessisville	6 642	5	Mario Fortin
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. Jean-François Carrier, représentant de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est absent.

Sont également présents :

M^{me} Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;

M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint

M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, la MRC de L'Érable étant dans une région située en zone orange et afin de limiter la propagation du virus, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et les élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence, laquelle est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Démission de la directrice générale – Dépôt
5. Direction générale – Ouverture de poste – Autorisation
6. Processus de recrutement – Direction générale – Octroi d'un mandat à une firme spécialisée – Autorisation
7. Processus de recrutement – Direction générale – Formation d'un comité de sélection – Autorisation
8. Mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic organisationnel du conseil des maires – Autorisation de soumission
9. Période de questions
10. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*.

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-05-134

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Démission de la directrice générale – Dépôt

2021-05-135

ATTENDU la démission de M^{me} Myrabelle Chicoine au poste de directrice générale de la MRC en date du 4 mai 2021 et effective à compter du 21 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M^{me} Myrabelle Chicoine au poste de directrice générale de la MRC, effective à compter du 21 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Direction générale – Ouverture de poste – Autorisation

2021-05-136

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 11 mai 2021, a adopté la résolution numéro 2021-05-135 prenant acte de la démission de M^{me} Myrabelle Chicoine au poste de directrice générale de la MRC en date du 4 mai 2021 et effective à compter du 21 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ce poste laissé vacant dans les meilleurs délais compte tenu des besoins de l'organisation et de l'importance de ce poste au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de directeur général de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Processus de recrutement – Direction générale – Octroi d’un mandat à une firme spécialisée – Autorisation

Après discussion, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance.

7. Processus de recrutement – Direction générale – Formation d’un comité de sélection – Autorisation

2021-05-137

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 11 mai 2021, a adopté la résolution numéro 2021-05-136 autorisant l’ouverture d’un poste de directeur général de la MRC de L’Érable;

ATTENDU QU’il y a lieu de former un comité de sélection composé du préfet ainsi que de trois élus qui participeront au processus de recrutement du prochain directeur général de la MRC;

ATTENDU QUE cinq propositions sont soumises :

1. M. Éric Chartier propose M^{me} Marie-Claude Chouinard;
2. M. Donald Lamontagne propose M. Yves Boissonneault;
3. M. Éric Chartier propose M. Donald Lamontagne;
4. M. Marc Simoneau propose M. Alain Dubois;
5. M. Jocelyn Bédard propose Gilles Fortier;

ATTENDU QUE dans l’ordre suivant, les élus proposés acceptent ou refusent de siéger au comité de sélection :

1. M. Gilles Fortier accepte la proposition de M. Jocelyn Bédard;
2. M. Alain Dubois refuse la proposition de M. Marc Simoneau;
3. M. Donald Lamontagne refuse la proposition de M. Éric Chartier;
4. M. Yves Boissonneault accepte la proposition de M. Donald Lamontagne;
5. M^{me} Marie-Claude Chouinard accepte la proposition de M. Éric Chartier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE NOMMER le préfet de la MRC, M. Jocelyn Bédard, ainsi que M. Gilles Fortier, M. Yves Boissonneault et M^{me} Marie-Claude Chouinard pour faire partie du comité de sélection.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic organisationnel du conseil des maires – Autorisation de soumission

2021-05-138

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 7 décembre 2020, a adopté la résolution numéro 2020-12-206 retenant les services de la firme Bourassa Brodeur Bellemare pour notamment réaliser le diagnostic organisationnel du conseil des maires;

ATTENDU QU’il y a lieu de demander une offre de service à ladite firme pour accompagner le conseil de la MRC à la mise en œuvre des quatre recommandations qui ont été énoncées au rapport confectionné à la suite de la réalisation du diagnostic organisationnel du conseil des maires;

ATTENDU QUE le conseil entend prioriser les deux recommandations suivantes :

- Clarifier les rôles et responsabilités de chaque instance; et
- Revoir les règles de fonctionnement au conseil des maires.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Mario Fortin, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à demander une offre de service à la firme Bourassa Brodeur Bellemare, laquelle comprendrait un prix pour chacune des quatre recommandations énoncées au rapport du diagnostic organisationnel du conseil des maires de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

M. Sylvain Labrecque pose une question relativement à la rémunération des élus qui seront nommés sur le comité portant sur la mise en œuvre des recommandations du diagnostic organisationnel.

M^{me} Marie-Claude pose une question relativement à la rencontre ayant eu lieu entre les employés de la MRC et le préfet.

10. Clôture de la séance

2021-05-139

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 9 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jocelyn Bédard, préfet

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière